

SAS PERETTI-BONNET Associés
Société par actions simplifiée
Capital de 31 500 Euros
Siège social : 20 allées Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 451 026 587

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 juin 2024

L'an 2024
Le 30 juin
A 13h

Les associées de la société SAS PERETTI-BONNET ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 31 500 euros, divisé en 1 125 actions de 28 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale extraordinaire, 20 ALLEES TURCAT MERY 13008 MARSEILLE, sur convocation faite par la présidence.

Sont présents :

Société ALTAIS MANAGEMENT, propriétaire de	751 actions
Représentée par Me Anaïs BONNET	

Société LVF Conseils, propriétaire de	374 actions
Représentée par M. Julien FERAUD	-----

Total	1 125 actions
--------------	----------------------

Seules associées de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Anaïs BONNET, Directeur Général

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- lettres de démission des mandataires sociaux concernés
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification dénomination sociale
- Modification corrélative des statuts,
- Démission du mandat de Directeur Général de M Dominique PERETTI
- Démission du mandat de Directeur Général Délégué de ALTAIS MANAGEMENT
- Démission du mandat de Président de ARCOA
- Nomination de ALTAIS MANAGEMENT en qualité de Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

La collectivité des associés, statuant à l'unanimité, renonce à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente Assemblée et de communication de documents relatifs à ladite Assemblée prévue par la loi dans les délais prescrits par ces dispositions et à invoquer la nullité de l'Assemblée de ce chef.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « ALTICA CONSEIL ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier l'articles 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 – Dénomination sociale

" La raison sociale est : **ALTICA CONSEIL**

La société sera inscrite au tableau de l'Ordre et sur la liste des commissaires aux comptes sous sa dénomination sociale."

Les autres termes de l'article restant inchangés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Dominique PERETTI de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société ALTAIS MANAGEMENT de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société ARCOA de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de la société ARCOA, en qualité de Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, aux fonctions de Président :

La société ALTAIS MANAGEMENT, société à responsabilité au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 40 B rue de la Turbine 13008 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 534 483 RCS MARSEILLE,

Représentée par Madame Anais BONNET

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La rémunération du président sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Anais BONNET, au nom de la SARL ALTAIS MANAGEMENT qu'elle représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit elle-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

SARL ALTAIS MANAGEMENT Représentée par Madame Anais BONNET « Bon pour acceptation du mandat de Président»	
SARL LVF CONSEILS Représentée par Monsieur Julien FERAUD	